

RRR

| Radios Régionales Romandes |

Confédération suisse
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
DETEC

rtvq@bakom.admin.ch

Rossemaison, le 9 décembre 2021

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision

Madame, Monsieur,

L'Association des Radios Régionales Romandes (RRR) remercie le Conseil fédéral de l'avoir associée à la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision, et plus particulièrement sur le nombre et l'étendue des zones de desserte des radios régionales.

L'association regroupe toutes les radios régionales commerciales de Suisse romande (sauf Rouge FM) ainsi que la radio complémentaire sans but lucratif Radio Cité à Genève. Nous constatons que le paysage médiatique romand répond globalement aux besoins et attentes des consommateurs et des éditeurs. Nous pensons qu'il a fait ses preuves avec des médias à l'échelle de la région linguistique, à l'échelle cantonale ou s'étendant sur des régions géographiques logiques.

Compte tenu de l'importance des changements proposés et notamment de l'ajout de nouvelles régions associées à la réception d'une quote-part de la redevance, nous ne comprenons pas que le projet mis en consultation n'apporte aucun éclairage sur les moyens financiers mis à disposition pour financer les ambitions du projet. En l'état et au vu de ces inconnues, nous rejetons fermement le projet tel quel qui, s'il venait à être concrétisé, pourrait remettre en question la survie même de certains de nos membres. Nous faisons d'autres propositions.

RRR

| Radios Régionales Romandes |

Au surplus, les RRR rappellent que les 2% supplémentaires prévus dans le « Paquet médias » sont destinés à augmenter le soutien aux radios bénéficiant actuellement d'une quote-part de redevance et pas pour augmenter le nombre de radios bénéficiaires. Nous notons que la consultation lancée avant la votation fédérale sur le « Paquet médias » est extrêmement hasardeuse.

Le paysage radiophonique romand a fait ses preuves et il faut en respecter les grandes lignes. Deux nouvelles concessions au bénéfice d'une quote-part de redevance en Romandie (Bassin lémanique) et en Suisse allemande (Suisse centrale) pourraient cependant faire sens au vu de la structure radiophonique actuelle.

La réponse des RRR à la consultation du Conseil fédéral porte sur plusieurs principes généraux. Certaines radios répondront elles aussi à la consultation avec des considérations plus locales.

Voici les principes auxquels les RRR sont attachées :

- 1) Les nouvelles zones de desserte doivent prendre en considération les entreprises existantes qui ont massivement investi depuis plusieurs dizaines d'années. Elles devront être traitées en priorité.
- 2) Les propositions du Conseil fédéral laissent toutes leurs chances aux diffuseurs actuels sauf dans l'Arc jurassien. Les deux propositions détaillées dans le questionnaire ne satisfont en aucun cas à la situation actuelle. Si l'Arc jurassien doit contenir des zones de dessertes désormais séparées, il est essentiel que celles-ci englobent l'entier de la population francophone avec des programmes francophones. Nous plaçons donc pour une concession sur Neuchâtel, une sur le Jura et une pour la région du Jura Bernois et de Bienne. Pour le surplus, nous renvoyons à la prise de position du groupe BNJ.
- 3) Nous nous étonnons de la suppression des concessions à programmes multiples telle que celle de BNJ alors que l'expérience montre que ces formules offrent une grande diversité programmatique tout en permettant des économies substantielles dans les domaines transversaux et de back office. Ce modèle pourrait servir ailleurs en Suisse.
- 4) Concernant la région lémanique, les RRR soutiennent l'intention d'attribuer une concession avec quote-part de redevance. Les détails de cette concession seront précisés dans la prise de position de Media One Group.
- 5) Concernant le canton de Fribourg, l'intention de diffuser des programmes français et allemand sur l'ensemble du canton se doit d'être étudiée pour diverses raisons, notamment du point de vue de la diffusion. Une répartition plus fine des zones de desserte est nécessaire.

Les quotes-parts de redevance actuelles attribuées à titre de compensation pour la faiblesse des marchés publicitaires doivent être intégralement maintenues. Une extension de celles-ci, outre le problème financier resté sans réponse évoqué plus haut, nécessite une révision de la LRTV qui est absente du projet.

RRR

| Radios Régionales Romandes |

- 6) Les nouvelles quotes-parts de redevance prévues à titre de participation financière au service public régional s'ajouteront pour les radios concernées à la quote-part citée au point 5. Elles seront nouvellement attribuées aux radios des régions ne bénéficiant pas actuellement de soutien fédéral.
- 7) Une répartition du territoire romand sans nuances sur la base des frontières politiques (cantons ou districts) ne tient compte ni de la réalité vécue par la population, ni de la culture partagée dans les régions, ni de considérations géographiques particulières, ni de la structure de l'actionnariat de certaines radios. Le projet du Conseil fédéral prévoit un chevauchement sur la ville de Sierre. Il faut donc aussi accepter quelques exceptions ailleurs.
- 8) La répartition des zones dans le document soumis à consultation contient des erreurs manifestes : il ne tient pas compte des enclaves cantonales dans la région de la Broye, attribue sans nuances le district valaisan de Saint-Maurice à la radio du Chablais, ignore le Pays d'en Haut, et ne considère pas que les villes de Montreux et Vevey appartiennent à la Riviera chablaisienne. Nos propositions : attribuer la région de la Broye aux radios concessionnées fribourgeoise et lémanique, attribuer le Pays d'en Haut et les villes de Montreux et Vevey à la radio chablaisienne, attribuer la région entre Saint-Maurice et Vernayaz aux deux radios chablaisienne et valaisanne.

L'Association des Radios Régionales Romandes se tient à votre disposition pour toute information supplémentaire.

En vous remerciant de nous avoir consultés et en espérant vivement que nos propositions sauront trouver l'approbation de votre Office, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Radio Régionales Romandes

Président :



Philippe Zahno